

PROCES VERBAL de la REUNION du C.C.A.S. du 20 Novembre 2023

Nombre de membres : - en exercice : 11 Date de la convocation :
 - présents : 7 24 Octobre 2023
 - excusées : 4

L'an deux mil vingt trois le vingt novembre à 17 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Marie-Josèphe CARROT, Stéphanie BLANCHARD, Gisèle ROYER, Christiane GRAIL, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET.

Excusées : Yvette CHOL, Françoise GUERRIERI, Marie-Claude LOPEZ, Ghislaine LEBUY

Madame le Maire rappelle les décisions prises et les sujets traités lors de la dernière réunion du 11 septembre 2023 et soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal correspondant. En l'absence d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire invite ensuite la Commission Administrative à aborder l'ordre du jour de la présente séance.

1. Goûter de Noël du Samedi 2 décembre 2023

Les aînés se réuniront le samedi 2 décembre 2023 à 14 h à la salle polyvalente pour passer un après-midi festif animé comme l'année dernière par « Jojo & son accordéon ». Ce sera également l'occasion de distribuer le colis et les bons restaurant aux personnes qui en ont fait la demande.

2. Colis des aînés / bons restaurant

Depuis 2021, le CCAS propose la possibilité aux personnes âgées de 70 ans et plus, de choisir entre un colis ou un bon d'achat valable auprès du Restaurant le Mate Faim. La Commune compte désormais un nouveau restaurant « Chez Nono & Nini » qui a remplacé « La table de Christelle ». Madame la Présidente du C.C.A.S. propose à la Commission Administrative de changer de restaurateur et d'offrir des bons d'une valeur unitaire similaire à l'année dernière à savoir 22 euros utilisables « Chez Nono & Nini ».

Cette année, 90 personnes sont éligibles au colis. Si toutes choisissent le repas (et non le colis), le montant maximum des bons s'élèverait à 1 980 €. La date limite d'utilisation est fixée à 6 mois à compter du 02 décembre 2023. Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité cette proposition.

3. Locations terrains à titre précaire 2023

Madame la Présidente du C.C.A.S. propose à la Commission Administrative de fixer le montant des locations de terrains consenties à titre précaire pour l'année 2023. Il est précisé que l'indice national des fermages s'établit pour 2023 à 116.46 (arrêté du 18 juillet 2023) et rappelle que celui de l'année 2010 (indice de référence) s'élevait à 98.37. D'autre part, M. Vacher a cessé son exploitation qu'il a cédée aux époux Perrier. La Commission Administrative du C.C.A.S, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de fixer, pour l'année 2023, le montant des locations de terrains consenties « à titre précaire » comme suit :

| Locataires | lieu-dit | Réf. des terrains | | | Loyers de référence | Loyers 2023 |
|-----------------|---------------|-------------------|--------------------|-----------------|---------------------|---|
| | | Nouvelles réf | (anciennes réf) | Superficie | | |
| M & Mme Perrier | La Sagne | C 676 | | 18 a 16 ca | 113,00 € | $\frac{113,00 \times 116,46}{98,37} = 133,78 \text{ €}$ |
| | La Sagne | C 679 | | 14 a 99 ca | | |
| | La Sagne | C 682 | | 2 a 03 ca | | |
| | Peyre Blanche | D 315 | D 118 | 1 ha 12 a 10 ca | | |
| | Peyre Blanche | D 316 | D 166 | 29 a 94 ca | | |
| GAEC PEM | Le Bay | AC 5 | B 872 | 74 a 75 ca | 70,09 € | $\frac{70,09 \times 116,46}{98,37} = 82,98 \text{ €}$ |
| | Lachaud | AE 95 (partielle) | A 1669 (partielle) | 46 a 75 ca | | |

4. Renouvellement bail Didier Saumet

Sur proposition de Madame la Présidente du C.C.A.S.,

Considérant que le bail de location de M. Didier SAUMET arrive à expiration le 1er novembre 2023,

Considérant la demande de M. Didier SAUMET de renouveler son bail,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

décide de reconduire, à compter du 1er novembre 2023 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 31 octobre 2032 le bail de location des terrains ci-dessous à M. Didier SAUMET

- Tranchard Section AD 156 29 a 50 ca
- Pont de Tranchard Section AM 19 34 a 70 ca
- Pont de Tranchard Section AM 20 81 a 80 ca
- Le Manou Section AD 62 21 a 70 ca →

Surface totale : 1 ha 67 a 10 ca

Montant du loyer : loyer 2010 : 90,38 € x indice loyer 2023 : 116,46 / loyer 2010 : 98,37 = 107,00 €. Ce loyer fera l'objet d'une révision annuelle, suivant la variation de l'indice national des fermages fixée par arrêté ministériel.

- ✓ précise que, conformément à la délibération n° 2013.02.01 du 06 novembre 2013, il sera également demandé à M. Didier Saumet le remboursement partiel des taxes foncières ;
- ✓ décide que ce bail ne sera pas transmis au Centre des Impôts pour enregistrement en raison de la modicité du loyer ;
- ✓ charge Madame la Présidente du C.C.A.S. de signer le bail ainsi que tout document s'y rapportant;

5. Projet / Mise en place de portage de repas

Madame La Présidente informe le conseil d'administration qu'une rencontre avec le CCAS de Monistrol sur Loire s'est tenue dernièrement en mairie.

Le CCAS de Monistrol sur Loire propose aux habitants de notre Commune de bénéficier d'un portage de repas moyennant un coût unitaire de 12,50 €. Il s'agit du repas du midi uniquement du lundi au vendredi et suppose une inscription hebdomadaire en mairie.

En parallèle, les gérantes du restaurant Chez Nono & Nini accepteraient également de confectionner des repas à emporter au même tarif soit 12,50 € mais ne pourraient pas assurer la livraison.

Il est décidé de retenir la proposition du restaurant Chez Nono & Nini et d'informer de cette possibilité via l'ADMR de Monistrol sur Loire. La livraison pourrait, dans ce cas, être assurée par des membres du CCAS.

6. Bilan sortie au Moulin Bleu

Cette sortie organisée par l'association Echap'ons Nous a été une belle réussite. Les 53 participants ont permis de remplir le car financé par le CCAS.

Divers :

Le téléthon se déroulera vendredi 01 Décembre 2023. Les membres du CCAS apporteront leur contribution en aidant à l'organisation des différents événements selon leurs disponibilités. (éplucher les pommes de terre, animer le loto, faire des gâteaux et servir la soupe la soupe aux choux).

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18 h 40.

La Présidente du CCAS



Caroline DI VINCENZO